

# Le mandat implicite : la profession doit se saisir du sujet !

INTERVIEW DE DAMIEN CHARRIER



1<sup>er</sup> Vice-Président de l'IFEC

## Pourquoi faut-il se saisir du sujet du mandat implicite ?

Il s'agit d'un sujet un peu technique. Pour savoir d'où cela vient, nous disposons d'une délégation de service public, aussi bien sur l'aspect fiscal que sur l'aspect social, sur la partie déclarative.

Bruno LE MAIRE a déclaré fin septembre, en clôture du Congrès de Montpellier, que les dispositifs de la loi PACTE, dont le décret d'application est sorti fin 2019, permettent le mandat implicite de l'expert-comptable ; cela veut dire que nous disposons, sans avoir à en faire état, d'un mandat pour opérer tout un lot de déclarations pour le compte de nos clients. Aujourd'hui personne ne s'est intéressé à ce sujet alors qu'il y a beaucoup à faire.

## Quelles sont les contraintes rencontrées ?

Ce que nous observons dans les cabinets, c'est que les contraintes déclaratives sont augmentées et elles ne sont pas réfléchies pour les cabinets car elles ne tiennent pas compte de ce mandat implicite. On peut citer des exemples simples, comme lors des créations d'entreprises que nous opérons. Il faut attendre l'envoi d'un courrier à l'entreprise, alors qu'il suffirait de nous envoyer directement un mail.

Je pense également à la déclaration des biens immobiliers qui est une nouveauté. Bon nombre de nos clients nous ont demandé de réaliser des déclarations de biens immobiliers. Il a fallu créer une adresse mail pour chaque SCI, pour avoir le droit de créer un compte qui ensuite nous a donné le droit de recevoir un courrier. Car en effet, c'était uniquement par courrier que nous pouvions recevoir le login et le mot de passe avec une validité limitée permettant de créer la déclaration. Autant dire que le système n'a été conçu ni pour les multi-déclarants, et encore moins pour les tiers déclarants !

## Comment remédier aux difficultés ?

Il existe pléthore de sujets comme cela qui ne sont pas anticipés et pour lesquels la profession n'est pas invitée à collaborer en amont. Donc, plutôt que d'être généralistes dans les assises de la simplification qui ont été lancées par Bruno LE MAIRE et Olivia GREGOIRE, nous proposons d'être intégrés à la réflexion afin d'expliquer nos conditions d'exercice. Car il s'agit bien de sujets usants et chronophages. Comme dans d'autres métiers, nous sommes souvent en tension et nous devons prêter attention aux ressources humaines, à l'équilibre des collaborateurs. Concentrons-nous sur les sujets pour lesquels nous sommes des spécialistes.

Et cette préoccupation est partagée par les administrations dont les équipes sont parfois sous tension et peuvent aussi gagner du temps !

Je pense que cette réflexion-là devrait être partagée avec la DSI de la DGFiP, peut-être avec d'autres organismes, notamment les URSSAF, afin d'améliorer la fluidité de l'information dans leurs services. C'est à peu de frais, je pense, un acte gagnant-gagnant.

## Le maître-mot de l'IFEC

Plus de simplification et moins de déclaratif = plus de valeur ajoutée pour nos cabinets, les clients et l'économie française !